

DECISION

Décision n°: 252
GB/ASM/AG/2024/

Convention avec le cinéma
de Senlis et La Boîte à son et
image

Lézards d'été 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1^{er} Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation des « Lézards d'été » organisé par la Ville,

DECIDONS :

Article 1 : la passation d'une convention avec le cinéma de Senlis, représentée par Gilles FILHO, son président, et l'association Boîte à son et image, représentée par Stéphane PAUCHET, dans le cadre de la programmation des « Lézards d'été 2024 ».

Article 2 : Cette convention est passée pour la mise en place d'une séance de cinéma de plein air, le jeudi 25 juillet 2024 en soirée, au sein du parc du château Royal de Senlis, dans le cadre des « Lézards d'été ».

Article 3 : La ville versera à l'association la Boîte à son et image les frais relatifs à la location du matériel de projection sur présentation d'un devis, puis d'une facture après service fait. Les droits d'auteurs seront à la charge du cinéma. La ville mettra gracieusement à disposition le lieu de projection, ainsi que l'alimentation électrique, une tente, des tables et chaises.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait à Senlis, le 22 JUL. 2024




Marie-Christine ROBERT
1^{er} Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
et à la Communication

Cette décision a été,
Reçue en Ss-Préfecture le : 02 AOUT 2024
Notifiée à l'intéressé le : 02 AOUT 2024
Publize sur le site internet de la collectivité le :

05 AOUT 2024